

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 365-371

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__365_0

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1895.

SOMMAIRE. — Nécrologie : M. Calixte Warin. — Présentation d'un nouveau membre titulaire. — Avis relatif au prochain Congrès des Sociétés savantes. — Compte rendu des travaux de la 15^e section du Congrès de Bordeaux (Association française pour l'avancement des sciences) : M. Yvernès. — Compte rendu de la 5^e session de l'Institut international de statistique, par M. Alfred Neymarck. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général et M. Cardozo de Béthencourt. — Communication de M. Leon Salefranque sur les libéralités aux établissements publics et l'impôt. — Communication de M. Charles Gerisier sur la statistique coloniale.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque. Le procès-verbal de la séance du 17 juillet 1895 est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Calixte-Ludovic Warin, membre de la Société. M. Warin, dit-il, était percepteur des contributions directes à Maubeuge, après avoir été receveur des finances à Castelsarrasin.

Ancien capitaine de dragons, officier d'ordonnance du général Faidherbe, M. Warin a pris une part glorieuse à la défense de Saint-Quentin.

Notre collègue, ajoute M. le Président, était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie; il faisait partie de la Société de statistique de Paris depuis 1882 à titre de membre à vie.

Est présenté comme *membre titulaire*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Vannacque, Alfred Neymarck, E. Yvernès et Turquan, M. DOUMER (Paul), député, membre du Conseil supérieur de statistique.

Sur l'invitation de M. le Président, le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes exprime le regret de ne voir figurer au programme du prochain Congrès des

sociétés savantes qu'un très petit nombre de questions dues à l'initiative de ces sociétés. M. le Ministre insiste auprès du Président de la Société de statistique pour que des délégués soient appelés à préparer, en vue du Congrès de 1897, des questions qui devront être remises au Ministère de l'instruction publique, au plus tard le 30 mars 1896, pour être ensuite soumises au Comité des travaux historiques et scientifiques.

M. le Ministre transmet, en même temps, le programme du 34^e Congrès des sociétés savantes, dont la séance d'ouverture aura lieu le mardi 7 avril 1896. Les questions portées devant la section des sciences économiques et sociales sont les suivantes :

1^o Étudier les progrès de la distinction des pouvoirs, depuis le xvi^e siècle jusqu'en 1789.

2^o Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

3^o Étudier, dans une commune urbaine autre que Paris, ou dans une commune rurale, l'organisation et le mouvement des finances, soit sous l'ancien régime, soit de 1789 jusqu'à nos jours.

4^o Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III, et en signaler les effets par voie de comparaison avec le régime municipal qui a précédé et avec celui qui a suivi.

5^o Étudier la portée et les effets de la réforme municipale en 1764; faire connaître, d'après les archives communales, départementales, les mesures prises pour assurer le fonctionnement des règles édictées.

6^o Comparer l'organisation et la vie des familles rurales, dans un ou plusieurs villages de la France, au xviii^e siècle et de nos jours.

7^o Étudier, dans un département, l'application de la loi du 19 thermidor an VII, qui, sous le nom d'emprunt forcé, établissait un impôt progressif.

8^o Examiner le rôle et l'influence des Écoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.

9^o Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

10^o Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

11^o Étudier le commerce des métaux précieux à une époque précise ou dans une région déterminée de la France, avant 1789.

12^o Exposer les moyens pratiques appliqués, de 1790 à 1799, par les administrations locales, pour parvenir à fixer, dans un département, le chiffre et le mouvement de la population.

13^o De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

14^o Étudier d'une manière générale, ou au moyen d'une application, l'assistance par le travail.

15^o Étudier, en France, les changements les plus considérables qui se sont produits dans certaines propriétés rurales : morcellement ou reconstitution des grands domaines. En rechercher les causes et le mode.

16^o De la création d'un répertoire universel bibliographique, littéraire, artistique et scientifique, et de la constitution, dans ce but, d'une union entre les divers États.

17^o Quelles mesures législatives y a-t-il lieu de recommander pour concilier, à l'égard des aliénés dits criminels, la protection due à la vie des personnes avec le respect de la liberté individuelle ? Indiquer et apprécier les systèmes admis, en cette matière, dans les principaux États étrangers.

18^o Serait-il utile d'apporter des modifications aux conditions et formalités exigées par le mariage ? Quelles devraient être ces modifications ?

19^o Des systèmes de concessions coloniales et de la législation à leur appliquer.

20^o Quelles mesures pourrait-on prendre pour favoriser, en France, la construction d'habitations à bon marché destinées aux ouvriers ? Quels emprunts conviendrait-il de faire à cet égard aux législations étrangères ?

L'Association française pour l'avancement des sciences a tenu sa 24^e session annuelle à Bordeaux du 4 au 9 août 1895. M. le PRÉSIDENT demande à M. Yvernès, qui a présidé la 15^e section (Économie politique et statistique), de vouloir bien indiquer brièvement à l'assemblée les divers problèmes qui ont fait l'objet des travaux de cette section.

M. YVERNÈS rappelle, tout d'abord, qu'en principe, les sections n'ont pas à émettre de vœux; elles n'y sont autorisées que dans des conditions spéciales déterminées par le règlement de l'Association. C'est donc à une énumération rapide des sujets traités et non à un exposé de résolutions qu'il va être procédé.

La section s'est occupée, en premier lieu, de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge. Après avoir entendu MM. les D^{rs} Barthès et Ledé, qui ont, sur ce point, une compétence particulière, la section a accueilli très favorablement l'avis du Conseil supérieur de statistique déclarant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour que les statistiques des enfants assistés, secourus ou protégés, soient établies d'après une méthode et un cadre uniformes dans tous les départements, de façon à être centralisées et publiées.

La deuxième question était relative à l'alcoolisme; MM. les D^{rs} Barthès et Tison l'ont examinée au double point de vue hygiénique et social, conformément aux titres de leurs communications; mais, peu à peu, la discussion s'est étendue au domaine économique et a amené, entre MM. Yves Guyot et Alglave, un débat des plus nourris et des plus intéressants.

M. Georges Guéry a entretenu la section du mouvement démographique agricole; M. de Malarce, des retraites ouvrières, du crédit populaire, de l'admission des femmes dans les institutions de prévoyance; M. Saugrain, des banqueroutes des États et de leur règlement. La question des brevets d'invention, renvoyée par le Congrès de Caen à celui de Bordeaux, a mis en présence les défenseurs de l'intérêt de la société et les partisans du droit exclusif de l'inventeur.

L'annonce de la reprise de la publication de l'*Annuaire statistique de la France* et l'énumération, par M. Victor Turquan, des nombreuses améliorations apportées à ce document ont provoqué de vifs et unanimes applaudissements.

Plusieurs séances ont été consacrées à des communications sur les divers problèmes financiers à l'ordre du jour : la décentralisation financière, par M. Cayla; la propriété immobilière et l'impôt, par M. Léon Salefranque; la possibilité de reprendre la frappe libre de l'argent, par M. Couprie. M. Fournier de Flaix a parlé de la constitution de la Dette publique de la Chine et recherché son influence économique. Après avoir traité de la méthode dans l'appréciation des chiffres de douane au point de vue du commerce extérieur, M. Yves Guyot a précisé le caractère de la monnaie et saisi l'occasion pour analyser un mémoire de M. Arthur Raffalovich sur la situation monétaire de l'Allemagne. Enfin, M. Frédéric Passy a combattu, avec une grande énergie, l'impôt global sur le revenu et défendu, avec non moins de vigueur, le principe de la proportionnalité de l'impôt.

La section qui, aux termes du règlement, devait désigner elle-même son président pour la session de 1896 (à Tunis, au mois d'avril) a élu, à l'unanimité, M. Fernand Faure.

En résumé, dit en terminant M. Yvernès, la Société de statistique de Paris a pris une part considérable aux travaux du Congrès de Bordeaux; sur 16 communications, 11 émanaient de 9 de ses membres et je manquerais à mon devoir de Président si je ne remerciais bien vivement ceux de nos confrères qui ont apporté à nos discussions le précieux concours de leur parole et de leur talent.

M. Alfred NEYMARCK, sur le désir exprimé par M. le Président, fait un résumé des travaux de l'Institut international de statistique, dont la 5^e session s'est tenue à Berne, du 26 au 30 août, sous la présidence de sir Rawson W. Rawson et de MM. Levasseur, membre de l'Institut de France, Lexis, professeur à l'Université de Göttingue, et Bodio, directeur général de la statistique d'Italie, secrétaire général.

Dans sa première séance, après les discours d'ouverture et avant de passer à l'ordre du jour, l'Institut a procédé à l'élection de 9 nouveaux membres titulaires, parmi lesquels MM. Yves Guyot et Moron.

Il a été présenté, à l'Institut, 9 rapports de comité, 21 motions ou propositions suivies de discussions en séance, 29 communications ou mémoires. M. Alfred Neymarck passe en revue les travaux présentés par les membres français et étrangers et en signale les principaux. Il fait part à la Société de l'accueil charmant, courtois, qui a été fait aux membres de l'Institut international par le Conseil fédéral suisse, qui avait délégué M. le conseiller Ruffy pour ouvrir la session et par MM. Guillaume, Kummer, du bureau fédéral de statistique, ainsi que par la Société de statistique suisse. Il fait l'éloge du président de l'Institut, sir Rawson W. Rawson et remercie M. Levasseur qui, dit-il, s'est véritablement multiplié, donnant l'exemple à tous, et captivant l'attention par ses rapports et communications, par sa conférence publique sur l'*Histoire de la Démographie*, qu'il avait été prié de faire dans la salle du Grand Conseil et qui a réuni une nombreuse assistance. Il remercie aussi M. Levasseur fils, rédacteur au Ministère de la justice, qui avait été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Institut international et s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand zèle et à l'entière satisfaction de tous.

Les statisticiens français ont pu voir combien leurs travaux étaient appréciés par leurs confrères étrangers. Des rapports importants sur la démographie, les questions économiques, sociales, monétaires, judiciaires, financières, ont été confiés à MM. Bertillon, Cheysson, Levasseur, de Foville, Yvernès et Neymarck. M. Pallain, directeur général des douanes, un des délégués du Ministère des finances, a su faire apprécier à leur valeur ses statistiques douanières; MM. Bertillon, Cheysson, de Foville, Moron, Alfred Neymarck ont été nommés, à l'unanimité, rapporteurs généraux sur de véritables enquêtes à organiser ou à compléter sur la statistique internationale des métaux précieux, de l'organisation du travail, des valeurs mobilières, etc.

Parmi les travaux des membres étrangers, M. Alfred Neymarck appelle l'attention sur ceux de MM. Bateman, Guillaume, professeur Pilat, Borkowsky, Troinitzky, Ferraris, Kiaer, Bodio, von Mayr, Schmoller, Lexis, Denis, Nicolai, Pistorius, etc. Les mémoires présentés à l'Institut international de statistique ont été aussi intéressants que nombreux, sur la démographie, l'agriculture, le commerce, les transports et communications, les finances publiques et privées. Nous avons tous emporté l'impression que, partout, la statistique est en progrès; elle tend à s'uniformiser; chaque pays veut se rendre compte de ce qui se passe chez lui et autour de lui et c'est aux chiffres que la statistique recueille qu'il s'adresse pour pouvoir établir d'utiles comparaisons. Nous avons eu aussi la satisfaction de voir combien les statistiques françaises étaient en honneur; leur clarté, leur précision ont été les principales causes de leur succès.

M. Alfred Neymarck se propose, du reste, d'adresser au Bureau, pour le Journal de la Société, un rapport circonstancié sur cette importante session de l'Institut de statistique.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale parmi les ouvrages reçus par la Société depuis le 17 juillet : 1° un rapport de M. Lavertujon au Sénat sur la *création de compagnies de colonisation*; 2° la 1^{re} livraison du tome VIII du *Bulletin de l'Institut international de statistique*; 3° un numéro des *Annales du Conservatoire des arts et métiers* contenant le commencement d'une *Étude comparative de l'administration de l'enseignement primaire dans les pays civilisés*, par M. Levasseur; cette étude paraîtra *in extenso* dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*; 4° deux publications de l'Office du travail relatives, l'une à l'*hygiène et à la sécurité des travailleurs dans les ateliers industriels*, l'autre aux *derniers résultats des assurances sociales en Allemagne et en Autriche*; 5° l'*Annuaire de l'École polytechnique pour 1895*; 6° une conférence de M. Cayla sur un *système monétaire international à opposer à la ligue bimétallique universelle*; 7° un rapport de

M. Carlos P. Salas, directeur général de la statistique de La Plata, sur l'*industrie farinière* dans cette province.

M. CARDOZO DE BÉTHENCOURT dépose sur le bureau quelques exemplaires d'une note de M. Daynard, ingénieur en chef de la Compagnie générale transatlantique, concernant le *Calcul des vitesses moyennes annuelles sur les lignes maritimes postales*. M. Daynard démontre algébriquement que la vitesse moyenne d'une série de parcours doit s'établir en faisant la moyenne arithmétique des vitesses obtenues dans chaque traversée et non en divisant la somme des milles parcourus par le total des heures employées.

M. LÉON SALEFRANQUE a la parole pour une communication sur *les libéralités aux établissements publics et l'impôt*. Il expose le régime fiscal auquel sont actuellement soumises les libéralités aux départements, aux communes et aux établissements publics et montre le droit commun appliqué à ces libéralités, contrairement à ce que décident la plupart des législations étrangères.

Les États étrangers constituent, en effet, à cet égard, trois groupes distincts : 1° ceux où le droit commun est appliqué comme en France. Ce sont, avec l'Alsace-Lorraine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Hollande et le grand-duché de Luxembourg; 2° ceux où l'impôt subit seulement une atténuation comme en Italie, en Prusse et dans le canton suisse de Soleure; 3° les pays où l'exemption de l'impôt est complète pour certaines catégories de bénéficiaires; c'est le régime le plus généralement adopté.

Dans quelle mesure convient-il de s'en rapprocher? Il est nécessaire, pour répondre utilement à cette question, d'examiner le nombre, l'importance et la répartition des libéralités dont il s'agit.

Pour les vingt dernières années, la moyenne, en nombre, est de 4500 libéralités faites par 3500 donateurs environ. L'année la plus forte est 1879 avec 5688; la plus faible, 1893, avec 4088.

Pour la même période, la moyenne en importance est de 30 millions, avec une tendance, si on en juge par les années récentes, vers 35 millions. L'année la plus forte est 1889 avec 53 millions 9; la plus faible 1882, avec 23 millions.

Les départements et les communes reçoivent 23,4 p. 100 du total; les établissements religieux, 17,2 p. 100; les établissements charitables et hospitaliers, 55 p. 100; ceux de prévoyance, 1,9 p. 100; enfin, ceux d'instruction publique, 2,5 p. 100.

Au point de vue de la quotité, on peut fixer approximativement l'importance de la libéralité ainsi qu'il suit : libéralités au-dessous de 100 fr., 40 p. 100; de 100 à 1000 fr., 35 p. 100; de 1000 à 10000 fr., 20 p. 100; au-dessus de 10000 fr., 5 p. 100. Les libéralités universelles ne peuvent être chiffrées, mais on peut affirmer qu'elles forment l'exception.

Dans ces conditions, quelle perte occasionnerait au Trésor la détaxe totale ou partielle des libéralités aux départements, aux communes et aux établissements publics? La détaxe totale n'atteindrait pas, au maximum, 4375000 fr., un certain nombre de libéralités faites à l'État et, par suite, non soumises à l'impôt figurant dans le chiffre global de 35 millions. On peut donc fixer cette perte à 4 millions.

Appliquée seulement aux libéralités faites aux établissements charitables ou hospitaliers et à ceux de prévoyance (56,9 p. 100), la perte du Trésor se réduirait à moins de 2250000 fr..

M. Salefranque se prononce pour l'exemption totale de l'impôt en ce qui concerne cette catégorie de bénéficiaires; très disposé, d'ailleurs, à étendre la détaxe à la plupart des autres gratifiés, si les disponibilités budgétaires, ou le remaniement des droits de succession, permettent de le faire.

La détaxe partielle ne dépasserait guère 1 p. 100 des encaissements effectués par le Trésor sur les mutations à titre gratuit avec le régime actuel (2 millions 1/2 sur 200 millions 4). La détaxe totale atteindrait moins de 2 p. 100.

Ces exemptions paraissent à l'orateur parfaitement justifiées par la nécessité sérieuse qu'il y a à encourager les libéralités dont l'importance est vraiment infime : 136,6 p. 1 000 de la masse annuellement transmise entre étrangers (258 millions 5) et 5 p. 1 000 seulement de la masse totale (6 639 300 000 fr.).

Au cours de sa communication, M. Salefranque donne diverses indications intéressantes, notamment sur la proportion de valeurs ou d'immeubles reçue par chaque catégorie de bénéficiaires, ainsi que sur la répartition géographique des libéralités.

Sur la demande qui lui est faite, s'il connaît le nouveau projet de loi relatif aux droits à payer sur les dons et legs aux établissements publics, M. Salefranque répond que le projet en question écarte bien la progressivité en ce qui concerne les libéralités, mais qu'il se borne à maintenir le *statu quo* quant au tarif. Il estime qu'on pourrait aller plus loin et, sinon les détaxer complètement, tout au moins tarifier seulement à 5 p. 100 certaines catégories.

Le préopinant exprime la pensée que l'État pourrait, en effet, faire le sacrifice des droits sur les libéralités aux établissements publics, surtout lorsqu'il s'agit d'œuvres charitables ou hospitalières et que cette générosité n'imposerait pas une lourde charge aux finances du pays. Il est d'accord, du reste, avec M. Salefranque, pour évaluer à 2 millions la perte qui en résulterait pour le Trésor.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Charles CERISIER sur la *statistique coloniale*.

M. Cerisier insiste sur ce point que les statistiques coloniales, telles qu'elles sont établies, manquent de précision et que, malgré les perfectionnements apportés aux méthodes actuellement en vigueur pour recueillir les données locales, il est absolument impossible de se faire une idée exacte de la valeur d'une colonie. Réunir des éléments de statistique coloniale complets et exacts n'est, évidemment, pas œuvre facile, car les chiffres authentiques ne sont que trop souvent en désaccord avec la réalité constatée; mais il conviendrait d'adopter une méthode détaillée, un système reposant sur des indications sainement raisonnées, un programme, enfin, dont l'application, ne serait-ce qu'en matière d'agriculture, de commerce et d'industrie, rendrait les plus grands services à la science et au Gouvernement.

M. le PRÉSIDENT, après avoir remercié M. Cerisier, lui demande d'indiquer quels sont, dans son esprit, les moyens de réunir et de grouper, avec précision, les faits statistiques dans les colonies, non seulement pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, mais aussi pour la population.

M. CERISIER répond que les éléments démographiques coloniaux manquent absolument et que les statistiques commerciales, plus faciles à établir, sont, elles-mêmes, défectueuses et incomplètes. A la Guyane, par exemple, on ne tient pas compte, dans les relevés de l'exportation, du balata, genre de caoutchouc, qui semble pourtant appelé à devenir, plus tard, une des bases importantes de la production de cette colonie. De même, dans nos vieilles colonies, comme la Réunion et la Guadeloupe, la canne à sucre semble constituer, en agriculture, l'unique pierre de touche de la valeur supposée du pays; mais il existe, à côté, bien d'autres produits susceptibles d'alimenter également la statistique locale et dont on ignore la production là-bas comme en France.

M. A. NEYMARCK voudrait connaître les mesures que M. Cerisier proposerait pour arriver à dresser des statistiques coloniales sérieuses.

M. CERISIER dit que le problème est ardu et demande une étude approfondie. Il avait commencé un travail de ce genre; mais il a dû y renoncer, les résultats ne correspondant pas, faute de bases certaines, à son but.

Un membre voudrait que M. Cerisier recherchât, pour le Congo, par exemple, les dépenses faites par la métropole et l'emploi qu'elles ont reçu; quelles ont été et quelles sont les dépenses militaires et d'administration, ainsi que celles de colonisation proprement dite : routes, ports, etc.

M. CERISIER trouve la question intéressante. Il peut répondre immédiatement

que les dépenses militaires ont été peu importantes au Congo et qu'il n'y a pas plus de 10 kilomètres de routes; dans cet ordre d'idées, de même qu'au point de vue hygiène et installation, il y a encore beaucoup à faire et à améliorer.

M. le PRÉSIDENT prie M. Cerisier de prendre pour type une statistique coloniale quelconque, de la critiquer et d'indiquer les moyens de la perfectionner.

M. CERISIER est tout disposé à entreprendre cette étude monographique; mais il répète qu'aujourd'hui il n'a eu d'autre intention que de mettre en relief l'insuffisance des statistiques coloniales actuelles.

M. le PRÉSIDENT annonce que l'ordre du jour de la séance du 20 novembre est fixé comme suit :

1° Rapport de M. Cheysson sur le prix Bourdin.

2° Communication de M. Fournier de Flaix sur l'économie sociale à l'Exposition de Bordeaux.

3° Communication de M. Victor Turquan sur les migrations intérieures et les courants de migration en France.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
E. YVERNÈS.

Le Président,
A. VANNACQUE.
